



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

Étaient présents : Elisabeth GROZELLIER, Valérie LE BERRE, Aurélie PEREIRA, Anna QUANDALLE, Didier BUCHAILLE, Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT, Yvon ELOY, Jean-Pierre LAFARGE, Michel MOROT, Matthieu VION.

Absente : Mme Sandrine TALMARD

Secrétaire de séance : Mme Valérie LE BERRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025

Le procès-verbal du 24 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Demande de subventions pour travaux bâtiments école

Le projet de rénovation d'une partie des bâtiments l'école avec la mise aux normes des sanitaires (maternelle et primaire) a été présenté au conseil municipal. Cette présentation s'appuie sur une étude d'avant-projet détaillé qui a été réalisée par le maître d'œuvre Didier PINTON (DP & Associés SARL) avec un coût global estimatif.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune envisage de déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture de Saône et Loire au titre de la DETR, du département de Saône et Loire dans le cadre des appels à projet et auprès de la Communauté de Communes du Maconnais-Tournugeois au titre des fonds de concours 2026. Un plan de financement est proposé aux conseillers.

Coût estimatif et plan de financement :

DÉPENSES		
Lot 01 : Démolitions, Gros-œuvre	17 200,00 € HT	
Lot 02 : Couverture	15 521,60 € HT	
Lot 03 : Plâtrerie, peinture	32 115,29 € HT	
Lot 04 : Menuiserie Bois	14 940,00 € HT	
Lot 05 : Carrelage, faïences	17 064,95 € HT	
Lot 06 : Plomberie, sanitaires	15 324,00 € HT	
Lot 07 : VMC, électricité	7 118,00 € HT	
Total Travaux	119 283,84 € HT	
Maîtrise d'oeuvre	12 000 € HT	
Bureau de contrôle technique	3 000 € HT	
Bureau coordination SPS	3 000 € HT	
Autres dépenses (à préciser)	€	
COÛT TOTAL PROJET HT	137 283,84 €	
Sources	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	54 913,54 €	40 %

Etat - autre (à préciser)	0 €	%
Conseil régional	0 €	%
Conseil départemental	20 000 €	14,6 %
Fonds de concours-CCMT	20 790,10 €	15,1 %
Autres (à préciser)	0 €	%
Sous-Total financements publics	95 703,64 €	69,7 %
Fonds privés (à préciser)	0 €	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)	0 €	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)	41 580,20 €	30,3 %
Sous-Total autofinancement	42 370,30 €	30,3 %
TOTAL FINANCEMENTS	137 283,84 €	100 %

Il est demandé au conseiller d'autoriser le maire à déposer des demandes de subvention à l'état (DETR), au département (Appel à projets 2026) et à la communauté de communes (Fonds de concours en investissement), et à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte l'opération de rénovation d'une partie des bâtiments l'école avec la mise aux normes des sanitaires et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le maire à déposer des demandes de subvention à l'état (DETR), au département (Appel à projets), à la communauté de communes (Fonds de concours), et à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

3. Budget Décision modificative par virement de crédit DM4

Afin de permettre le règlement de factures relatives aux travaux de la salle des fêtes avant l'adoption du budget primitif 2026, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 23 immobilisation en cours/travaux.

En conséquence il est proposé au conseil municipal d'adopter une décision modificative permettant d'abonder le chapitre 23, afin de disposer des crédits pour honorer une partie des dépenses

Dépenses d'investissement (réduit) :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Article 2031 Frais d'études op 43 6 360,00 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Article 212 Agencements et aménagements de terrains op 45 7 930,00 €
Article 21312 Bâtiments scolaires op 10 14 196,20 €
Article 2135 Installations générales, agencements op 37 691,52 €
Article 2157 Matériel et outillage de voirie op 10002 14 344,30€
Article 2183 Matériel informatique op 11 230,04 €
Article 2184 Matériel de bureau et mobilier op 10004 734,24 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 231 Immobilisations corporelles en cours

Opération 10002 :	4 365,01 €
Opération 25 :	13 377,77 €
Opération 37 :	1 248,63 €
Opération 46 :	8 061,38 €
	71 539,09€

Dépenses d'investissement (ouvert) :

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 23 231 Immobilisations corporelles en cours OPNI **71 539,09 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette décision modificative.

4. Ouverture du quart des crédits d'investissement avant vote du budget

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert de l'exercice précédent.

Il est rappelé au conseil municipal, les dispositions extraites de l'article L- du code Général des Collectivités Territoriales :- Article L1612-1.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Budget principal commune :

Montant budgétisé en investissement (hors chapitre 16 remboursement d'emprunt):

91 293,92€ + 71 539,09 € (DM1 et DM4) = 162 833,01€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de **40 708,25 €**

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Op	Chapitre	Article	BP voté	DM 4	Nouveau BP	25%
10002	21	2157	15 000,00 €	-14 344,30 €	655,70 €	163,92 €
	23	231	18 593,92 €	-4 365,01 €	14 228,91 €	3 557,23 €
10004	21	2184	7000,00 €	-734,24 €	6 265,76 €	1 566,44 €

10014	204	204151 2	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
37	21 23	2135 231	6 000,00 € 9 000,00 €	-691,52 € -1248,63 €	5 308,48 € 7 751,37 €	1 327,12 € 1 937,84 €
11	21	2183	600,00 €	-230,04 €	369,96 €	92,49 €
46	23	231	12 500 €	-8 061,38 €	4 438,62 €	1 109,65 €
OPNI	23	231		+71 539 ,09 €	71 539 ,09	17 884,77 €
						30 139,46 €

Budget annexe assainissement :

Montant budgétisé en investissement (hors chapitre 16 remboursement d'emprunt) = 135 162,51€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximal de **33 790,63 €**

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	Article	BP voté	25 %
21	212	49 749,62 €	12 437,40 €
23	2313	25 000,00 €	6 250,00 €
			18 687,40 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents d'accepter les propositions de Monsieur le Maire, dans les conditions exposées ci-dessus pour le budget « commune » et « assainissement ».

5. Questions diverses

- Demande de soutien financier à la Fédération des restaurants scolaires 71 : l'ensemble du conseil refuse de participer à ce soutien financier.

Séance levée à 20h30

Secrétaire de séance,
Valérie LEBERRE

Le Maire,
Arnaud MAIRE DU POSET